



DISPOSITIF DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX ENTREPRISES, AUX ARTISANS ET AUX COMMERCANTS

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

➤ Vous rencontrez des difficultés économiques conjoncturelles, n'attendez pas qu'il soit trop tard pour vous faire aider ou conseiller.

Contact : Véronique PERUGINI, inspectrice des finances publiques, secrétaire du Codéfi 05 55 29 98 09

Louis-Marc DELAPORTE, chargé de mission économie auprès du préfet de la Corrèze 05 55 20 56 91

La commission des chefs des services financiers (CCSF)

➤ Vous cumulez plusieurs dettes fiscales ou sociales, vous pouvez saisir la CCSF afin que soit étudié un plan d'apurement de vos dettes. La saisine de la CCSF gèle toutes poursuites des créanciers publics.

Contact : Véronique PERUGINI, inspectrice des finances publiques, secrétaire de la CCSF 05 55 29 98 09

La médiation du crédit

➤ Votre banque vous a opposé un refus de financement et/ou d'assurance crédit, vous pouvez saisir la médiation du crédit. Les demandes de médiation s'effectuent en ligne www.mediateurducredit.fr par le chef d'entreprise lui-même ou par un tiers de confiance (chambres consulaires, organismes socioprofessionnels, experts comptables). 48h00 après le dépôt de la demande, un premier contact s'établit.

Contact : Jean-Michel NOGUE, directeur départemental de la banque de France, 05 55 29 92 20

L'activité partielle

➤ Vous connaissez une baisse d'activité liée à la conjoncture économique, vous pouvez éviter les licenciements en utilisant l'activité partielle. Vos salariés toucheront une indemnité égale à 84 % de leur salaire net (100 % en cas de formation) et vous, employeur recevrez une allocation de 7,74 € par heure chômée (entreprise de 1 à 250 salariés)

La demande se fait en ligne www.activitepartielleemploi.gouv.fr

Contact : Bruno MORELET Ut direccte Corrèze 05 55 21 83 04 ou 05 55 21 83 07

Les chambres consulaires sont également à votre disposition pour tout conseil et/ou accompagnement

Contact : Beatrice PLUMAUILLE, CCI 05 55 18 94 09

Jean-François ROBERT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat 05 55 29 95 95

Willian Asquin



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE



LE REGIME SOCIAL DES INDEPENDANTS (RSI)

RSI - La Protection sociale des Travailleurs Indépendants

➡ Difficulté dans le paiement des cotisations sociales et contributions RSI ? comment obtenir un délai / échelonnement de paiement ou demander un ajustement du calcul des cotisations ; où trouver des informations sur les démarches à effectuer afin de demander l'ouverture d'un droit santé ou vieillesse ?

N'attendez pas, saisissez le RSI Limousin :

Demander un renseignement ou une brochure thématique : contact-partenaires@limousin.rsi.fr

Demander un rendez-vous avec un conseiller pour effectuer un bilan d'un dossier : RDV@Limousin.rsi.fr

Demander, en urgence, un aide sanitaire et sociale ou un secours : ASS@Limousin.fr

Contact : John VIGNAUD Responsable de service chargé des partenariats 05 55 08 55 05